

Objet : Plan de formations

Réseaux : C.F.

Niveaux et services : FOND (Spéc), SEC (Ord/Spéc),

Période :

- **Aux chefs des établissements des enseignements fondamental spécialisé et secondaire spécialisé organisés par la Communauté française**
- **Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française**
- **Aux inspections concernées**
- **Aux organisations syndicales**

Autorité : Dir. gén. adj.

Signataire : Jean STEENSELS

Gestionnaire : Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française

Personne-ressource : Jocelyne LIBION (02/500.48.28)

Référence : I/JS/JL/323.04

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 2 pages

Téléphone pour duplicata : 02/500.48.28

Mots-clés : Plan de formations

Bruxelles, le 20 septembre 2004

Réf.I/JS/JL/323.04
Votre correspondante :
J.LIBION, Attachée
☎02/500.48.28
✉ jocelyne.libion@cfwb.be

- Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française
- Aux chefs des établissements de l'enseignement spécial organisé par la Communauté française

Pour information

- Aux membres des Services d'Inspection
- Aux organisations syndicales

OBJET : PLAN DE FORMATIONS

Par la présente, je me permets de vous rappeler certains points en ce qui concerne la rédaction du plan de formation et la suspension de cours.

Le plan de formation doit préciser:

- ⇒ Les objectifs en matière de formation pour l'ensemble de l'établissement;
- ⇒ Le lien avec le projet d'établissement;
- ⇒ Consultation du comité de concertation de base.

Suspension de cours :

Si l'organisation de la formation implique la participation de l'ensemble des professeurs de votre établissement et nécessite la suspension des cours, je vous saurais gré de bien vouloir m'en informer au plus vite. La (les) date(s) de suspension de cours doit (doivent) être accompagnée(s) des modalités d'organisation de la (des) formation(s).

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS